

# Rapport d'activité 2015





## Sommaire

1. Quelques mots du président	4
2. Vérification actuarielle au 31.12.2015	5
3. Compte d'exploitation au 31.12.2015	6
4. Bilan au 31.12.2015	7
Actifs	8
Passifs	8
Objectifs des réserves pour fluctuations des cours	8
Calcul des réserves pour fluctuations des cours	8
5. Rapport de l'organe de révision	9
6. Stratégie de placement	10
Objectif de rendement	11
7. Année financière 2015	11
Environnement	11
Notre caisse de pension	11
8. Dispositions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune	12
9. Situation financière de la caisse de pension au 31.12.2015	12
Résultat des banques chargées de gérer la fortune	12
Placements immobiliers directs	13
Immobilisations en CHF et rendement de la fortune totale	14
10. Contrôle des investissements et compte-rendu	14
11. Organisation de la caisse de pension	14
Conseil de fondation (organe le plus élevé)	14
Experts, organe de révision, commission des placements, gestion, comptabilité des titres, autorité de surveillance	15
12. Employeurs affiliés	15
13. Enregistrement LPP et fonds de garantie	15
14. Rapport de l'autorité de surveillance LPP et des fondations	16
15. Séances du conseil de fondation	16
16. Evolution de la caisse de pension	18
Assurés actifs et bénéficiaires de rentes	18
Prestations de rentes réglementaires durant l'année	19
Encouragement à la propriété du logement (EPL)	19
Taux de couverture – rendement – réserves pour fluctuations des cours 2010 – 2015	19
17. Réassurance	19
18. Adaptation de la législation	20
Montants-limites LPP	20
Rentes LPP	20
Taux d'intérêt minimal LPP	20
Taux de l'intérêt moratoire	20
19. Liens intéressants	21

# 1. Quelques mots du président

Chers retraités, chers assurés,

Si vous me demandez comment s'est passée l'année 2015, ma réponse sera nuancée. Vu sous l'angle du seul taux de couverture, nous n'avons aucune raison de nous réjouir puisqu'il n'atteint plus que 104,3% après les 112,5% de l'année passée. Ce résultat est imputable aux deux raisons suivantes:

- premièrement, la Banque Nationale Suisse (BNS) nous a pris de court en janvier 2015. Je vous avais informés l'an passé que nous allions changer les deux banques qui géraient jusqu'alors notre fortune en raison de leurs performances insuffisantes. Un tel changement a toujours des effets plus ou moins importants. Mais comme il a eu lieu en janvier 2015, la BNS nous a pris à contre-pied en supprimant le taux plancher avec l'euro. Malgré une couverture des risques sur les devises étrangères et le bon travail des nouveaux gérants de fortune, nous n'avons pas réussi, au cours des onze mois suivants, à attendre les objectifs de rendements définis;
- la deuxième raison a été la baisse indispensable du taux d'intérêt technique de 3,0% à 2,5%, associée à une réduction échelonnée du taux de conversion. Car en adoptant une vision plus pessimiste des prévisions de rendement (sur la base du taux d'intérêt technique), le taux de couverture baisse automatiquement.

En dépit de cela, l'année 2015 a également été couronnée de certains succès que je tiens à souligner ici:

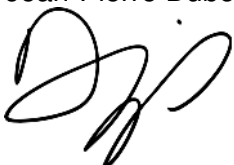
- le remplacement des gérants de fortune s'est avéré payant. Le conseil de fondation, et notamment sa commission de placement, suivent de très près le travail de nos deux nouvelles banques, Credit Suisse et Banque Vontobel. Notre objectif d'atteindre au minimum le benchmark de référence a été dépassé presque tous les mois;
- la vente de nos immeubles a pu être conclue avec un très bon résultat, ce qui nous permet de réduire les risques;
- la diminution échelonnée du taux de conversion, une mesure douloureuse mais nécessaire, a pu être compensée au moyen d'une contribution de transition, pour les assurés plus âgés et de longue date, en puisant dans nos réserves. Ce geste généreux du conseil de fondation n'est de loin pas la règle par les temps qui courent. Cette décision a été prise sans opposition par le conseil de fondation, malgré qu'elle a pesé sur le taux de couverture;
- et pour finir, nous avons décidé de subventionner une séance d'information avec des spécialistes de la retraite pour les collaborateurs dès 58 ans et pour leurs partenaires. L'organisation est en cours, les détails suivront sous peu.

Avec le taux de couverture actuel de 104,3% et un taux d'intérêt technique de 2,5% au 31.12.2015, nous nous situons dans la moyenne des caisses de pension suisses. Ainsi nous avons pu maintenir notre niveau de prestations.

Nos finances sont toujours saines, mais nous devons tout mettre en œuvre pour maintenir le taux de couverture. Dans l'environnement de marché actuellement très volatile, ce n'est pas une tâche aisée. Mais notre caisse de pension repose toujours sur des bases solides et a des organes très compétents, qui sont bien préparés pour affronter ce challenge.

Pour terminer je tiens ici à remercier l'expert en caisse de pension, l'organe de révision, le responsable CP et l'ensemble du conseil de fondation pour le bon travail réalisé en 2015. Je souhaite également vous adresser mes chaleureux remerciements, à vous, chers bénéficiaires, et aux employeurs, pour la confiance accordée. Je vous souhaite une bonne lecture et une très bonne année 2016!

Avec mes meilleures salutations  
Jean-Pierre Dubois



## 2. Vérification actuarielle au 31.12.2015

L'expert en prévoyance professionnelle de notre caisse de pension, Martin Schnider, Abcon AG, Berne, a établi le bilan actuariel au 31.12.2015. Une somme de CHF 155,1 millions (2014: CHF 146,6 millions) est disponible au niveau des actifs du bilan pour répondre à toutes les obligations actuarielles. La hausse des avoirs de prévoyance disponibles est due à l'augmentation des assurés actifs et aux moyens accrus qui en découlent à l'actif du bilan. Les actifs nécessaires à la caisse pour faire face à ses obligations ont atteint au total CHF 148,7 millions (2014: CHF 130,4 millions) au 31.12.2015, ce qui correspond à une augmentation de 14,1%. Il se dégage donc un excédent actuariel de CHF 6,4 millions (2014: CHF 16,2 millions). La baisse de CHF – 9,8 millions correspond au résultat annuel de la caisse de pension (cf. point 3, page 6), qui doit être intégralement attribué aux réserves pour fluctuations des cours. La valeur théorique des réserves pour fluctuations des cours se monte à CHF 23,5 millions (cf. aussi la page 8), et n'est donc ainsi pas encore atteinte. Un déficit résiduel de CHF 17,1 millions subsiste. Le résultat annuel est constitué par addition du résultat actuariel net et du résultat des placements de la fortune (cf. compte d'exploitation, p. 6).

Le bilan actuariel a été calculé sur les bases actuarielles LPP 2015. Un taux d'intérêt technique de 2,5% a été appliqué. Le montant théorique de la réserve technique est calculé sur la base du règlement de provision agréé par le conseil de fondation. La réserve pour fluctuations des cours est alignée avec le contrat de réassurance stop loss; elle est calculée de façon à pouvoir couvrir, en les cumulant avec les primes de risque engrangées par la fondation, deux années consécutives de sinistres extrêmes.

BILAN ACTUARIEL AU 31.12.2015 BASES ACTUARIELLES LPP 2015 PT 2015, 2.5%			Comparaison le 31.12.2014 *)		
			31.12.2014	Différence en	
			CHF	CHF	%
<b>Fortune à disposition</b>	<b>155'105'865</b>		146'593'465	8'512'400	5.81
<b>Obligations actuarielles</b>					
<b>Capital de prévoyance</b>					
Capital de prévoyance assurés actifs, primauté des cotisations	93'183'593		82'723'530	10'460'063	12.64
Capital de prévoyance assurés invalides, primauté des cotisations	756'619		503'864	252'755	50.16
Capital de prévoyance, retraités	47'567'571		41'042'285	6'525'286	15.90
<b>Total capital de prévoyance</b>	<b>141'507'783</b>	<b>141'507'783</b>	124'269'679	17'238'104	13.87
<b>Réserves techniques</b>					
Réserve pour changement de bases actuarielles assurés actifs	0		491'760	-491'760	-100.00
Réserve pour changement de bases actuarielles retraités	0		820'846	-820'846	-100.00
Réserve taux de convention	675'000		1'719'000	-1'044'000	-60.73
Réserve régime de transition	4'570'453		0	4'570'453	N/A
Réserve pour fluctuation des cours	1'935'000		3'063'000	-1'128'000	-36.83
<b>Total des réserves techniques</b>	<b>7'180'453</b>	<b>7'180'453</b>	6'094'606	1'085'847	17.82
<b>Total des obligations actuarielles</b>		<b>148'688'235</b>	130'364'285	18'323'951	14.06
<b>Excédent actuariel</b>		<b>6'417'630</b>	16'229'181	-9'811'551	-60.46
	<b>155'105'865</b>	<b>155'105'865</b>	146'593'465	8'512'400	5.81
<b>Taux de couverture en %</b>	<b>%</b>	<b>104.32</b>	112.45	-8.13	-7.23
Montants en CHF			*) LPP 2010 PT 2010 / 3.0%		

Le résultat du bilan actuariel de 2015 montre un excédent de CHF 6,4 millions. Suite au recul de CHF – 9,8 millions, le taux de couverture a diminué de 8,1%. Ceci est avant tout imputable au résultat des placements et à la baisse du taux d'intérêt technique de 3,0% à 2,5% de même qu'à la création d'une réserve de transition suite à la baisse du taux de conversion sur quatre années de 6,4% à 5,6%. Pour maintenir le taux de couverture, un rendement théorique de 1,9% doit être atteint.

L'expert en caisse de pension a confirmé que toutes les obligations actuarielles peuvent être garanties. De même, il a confirmé que les dispositions réglementaires et actuarielles sur les prestations et le financement satisfont aux obligations légales. Priorité doit continuer à être accordée à la dotation complémentaire de la réserve pour fluctuations des cours. En raison de l'évolution attendue du taux d'intérêt de référence, conformément à la directive technique DTA 4 établie par la Chambre suisse

des actuaires-conseils, il est prévu que le taux d'intérêt technique continue de reculer dans les prochaines années. Le conseil de fondation devra continuer à mener une réflexion de fond quant à la hauteur de ce taux d'intérêt technique.

### 3. Compte d'exploitation au 31.12.2015

Résumé	2015 CHF	2014 CHF
Cotisations et versements ordinaires et autres	9'646'366	8'581'059
Prestations d'entrée des assurés	10'623'162	8'798'142
<b>APPORT PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>	<b>20'269'528</b>	<b>17'379'201</b>
Prestations réglementaires (prestations de rente et de capital)	- 4'147'635	- 4'142'594
Prestations de sortie (sorties, versements EPL, divorces)	- 4'716'735	- 10'214'329
<b>DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS</b>	<b>- 8'864'370</b>	<b>- 14'356'923</b>
Modification du capital de prévoyance, des provisions techniques et de la réserve de contributions	- 18'429'068	- 4'990'014
Produits des prestations d'assurance (réassurance et fonds de garantie)	5'188	5'187
Charges d'assurance	- 80'426	- 80'060
<b>RÉSULTAT AUTRE ACTIVITÉ D'ASSURANCE</b>	<b>- 18'504'306</b>	<b>- 5'064'887</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE</b>	<b>- 7'099'148</b>	<b>- 2'042'609</b>
<b>Résultat net des placements de la fortune</b>	<b>- 2'116'979</b>	<b>7'340'141</b>
Résultat des comptes bancaires et placements sur le marché monétaire	-1'046'529	- 1'239'286
Résultat des hypothèques	45'908	255'885
Résultat des obligations	-1'974'279	5'240'418
Résultat des actions	- 423'188	3'759'166
Résultat des placements alternatifs	258'097	- 1'019'333
Résultat des immeubles	1'880'457	1'293'374
Remboursement rétrocessions	46'558	61'248
Intérêt moratoire sur les prestations de libre passage	- 7'153	- 16'235
Intérêt sur la réserve de contributions de l'employeur	- 49'668	- 57'770
Dépenses de gestion de la fortune	- 847'182	- 937'326
<b>Dissolution/constitution de provisions non techniques</b>	<b>- 318'900</b>	<b>0</b>
<b>Autre revenu</b>	<b>1</b>	<b>61</b>
<b>Frais administratifs</b>	<b>- 276'525</b>	<b>- 241'507</b>
<b>EXCÉDENT DE CHARGES/REVENU AVANT</b>	<b>- 9'811'551</b>	<b>5'056'086</b>
<b>Dissolution/constitution de réserves pour fluctuations des cours</b>	<b>9'811'551</b>	<b>- 5'056'086</b>
<b>Résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 4. Bilan au 31.12.2015

<b>ACTIFS</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Placements de la fortune</b>		
Liquidités et placements sur le marché monétaire	4 356 677	10 774 367
Créances	453 443 <sup>1)</sup>	269 464
Hypothèques	10 752 648	12 608 942
Obligations	65 560 428	59 057 712
Actions	40 971 967	38 871 593
Placements alternatifs	9 348 126	13 281 275
Fonds de placement Immobilier	20 420 584	11 120 843
Immeubles	7 800 000	7 020 000
Placements auprès de l'employeur	276 525 <sup>2)</sup>	241 507
<b>Régularisation active</b>	<b>5 864</b>	<b>7 643</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>159 946 262</b>	<b>153 253 346</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Dettes</b>		
Prestations de libre passage et rentes	690 893	1 451 325
Autres dettes	69 405	54 342
<b>Régularisation passive</b>	<b>773 001</b>	<b>474 835</b>
<b>Réserves de cotisations de l'employeur Centris AG</b>	<b>2 988 197</b>	<b>4 679 380</b>
<b>Capital de prévoyance et provisions techniques</b>		
Capital épargne primauté des cotisations	93 940 212	83 227 394
Réserve mathématique rentiers	47 567 571	41 042 285
Provisions techniques	7 180 453	6 094 606
<b>Réserves pour fluctuations des cours</b>	<b>6 417 630</b>	<b>16 229 181</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres</b>		
Etat au début de l'année	0	0
Résultat	0	0
Etat à fin de l'année	0	0
<b>Total des passifs</b>	<b>159 946 262</b>	<b>153 253 346</b>

En l'espace d'un an, la somme inscrite au bilan au 31.12.2015 a augmenté de CHF 6,7 millions (+ 4,4%).

<sup>1)</sup> Impôt anticipé, frais de chauffage et frais annexes

<sup>2)</sup> Créances frais administratifs

## Actifs

L'augmentation des actifs par rapport à l'exercice précédent s'explique en particulier par l'augmentation du nombre des assurés actifs et les prestations d'entrée encaissées ainsi que par la baisse des prestations de sortie.

## Passifs

Le montant des prestations de libre passage et des rentes contient encore des sorties de personnel non traitées. Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques ont été repris dans le bilan suite au rapport actuariel de notre expert. Le résultat financier de l'année 2015 doit être intégralement affecté aux réserves pour fluctuations des cours car nous ne disposons pas encore de fonds libres.

## Objectifs des réserves pour fluctuations des cours

L'objectif des réserves pour fluctuations des cours est déterminé selon la méthode des praticiens, en pourcent des actifs, suite à la décision du Conseil de fondation du 27 août 2015. Cette méthode est plus simple et tout aussi objective, adéquate et largement répandue. Le montant des réserves nécessaires est déterminé en additionnant les réserves pour fluctuations des cours des différentes catégories de placement. Au 31 décembre 2015, la valeur des réserves pour fluctuations des cours visée est de 15,8% des capitaux de prévoyance et des réserves techniques (2014; 19,6%) pour couvrir les situations extrêmes sur les marchés financiers. Un rendement théorique net de 1,9% a été calculé par l'expert en caisse de pension pour que le taux de couverture reste identique.

## Calcul des réserves pour fluctuations des cours

Catégorie de placement	Montant en CHF	Valeur en %	Réserves pour fluctuations des cours	Réserves pour fluctuations des cours en CHF
Liquidités	4'356'677	2.74%	0.00%	0
Hypothèques Suisse	10'752'648	6.75%	5.00%	537'632
Obligations CHF (Suisse et étranger)	18'061'011	11.34%	10.00%	1'806'101
Obligations Global Aggregate (CHF hedged)	29'697'229	18.65%	12.00%	3'563'667
Obligations Global High Yield (CHF hedged)	9'614'165	6.04%	15.00%	1'442'125
Obligations Emerging Market Dept Local Currency	8'188'023	5.14%	20.00%	1'637'605
Actions Suisse	19'244'307	12.09%	25.00%	4'811'077
Actions étranger (y compr. env. 15% Emerging Markets)	21'727'661	13.65%	30.00%	6'518'298
Immeubles Suisse (fonds immobilier)	13'030'115	8.18%	10.00%	1'303'012
Immeubles Suisse	15'190'469	9.54%	5.00%	759'523
Insurance Linked Securities	9'348'126	5.87%	12.00%	1'121'775
<b>Total</b>	<b>159'210'430</b>	<b>100.00%</b>	<b>14.76%</b>	<b>23'500'815</b>

Obligations au 31.12.2015	CHF	148 688 235
Taux minimum de réserves au 31.12.2015	CHF	23 500 815
Objectif en pour cent des engagements		15,81%

Réserves disponibles au 31.12.2015 in CHF	CHF	6 417 630
Réserves disponibles en pour cent des engagements		4,32%

L'objectif visé n'est pas atteint au 31.12.2015. La différence par rapport à l'objectif visé s'élève donc à CHF 17 083 185 (2014: CHF 9 322 219). L'écart par rapport à la valeur cible de la réserve s'est agrandi. Priorité doit rester accordée à la poursuite de l'alimentation des réserves pour fluctuation des cours.

## 5. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision Engel Copera AG atteste qu'il remplit les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec son indépendance.

Il a également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al.1 LPP et 35 OPP 2. Le conseil de fondation est responsable de l'accomplissement des tâches légales et de la mise en oeuvre des dispositions statutaires et réglementaires concernant l'organisation, la gestion et les placements.

L'organe de révision a notamment examiné si

- l'organisation et la gestion satisfont aux dispositions légales et réglementaires et s'il existe un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements satisfont aux dispositions légales et réglementaires ;
- les comptes de vieillesse LPP satisfont aux prescriptions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans la gestion de fortune ont été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que l'annonce des groupements d'intérêts sont suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les déclarations et les informations données à l'autorité de surveillance et exigées par la loi ont été faites;
- les actes juridiques avec des proches qui lui sont annoncés garantissent les intérêts de l'institution de prévoyance.

Il confirme que les prescriptions légales, statutaires et réglementaires applicables en la matière sont respectées et recommande d'approuver les comptes annuels.

## 6. Stratégie de placement

La composition de la fortune s'appuie sur la stratégie de placement décidée par le conseil de fondation lors de sa séance du 11.12.2014. Les limites selon les art. 54, 55 et 57 OPP2 ont été respectées.

Catégories de placement	31.12.2015	31.12.2015	Ex. précédent	Ex. précédent	Stratégie 2015	Marges internes	Limites selon OPP2
	en CHF	Part actuelle en % de la fortune totale	en CHF	Part actuelle en % de la fortune totale			
Liquidités / placement sur marché monétaire	4'356'678	2.8	10'774'367	7.0	2.0%	0 - 10%	
Hypothèques	10'752'648	6.7	12'608'942	8.2	6.0%	0 - 10%	50%
Obligations en CHF (Suisse et Etranger)	18'061'011	11.3	25'510'775	16.6	14.0%	10 - 18%	
Obligations internationales en devises étrangères (hedged)	29'697'229	18.6	21'310'505	13.9	22.0%	16 - 28%	
Obligations High Yield	9'614'165	6.0	0	0.0	6.0%	2 - 10%	
Obligations Marchés Emergents	8'188'023	5.1	12'236'430	8.0	6.0%	2 - 10%	
Actions Suisse	19'244'307	12.0	18'571'240	12.1	11.0%	8 - 14%	ensemble 50%
Actions Etranger (marchés émergents compris)	21'727'661	13.6	20'300'353	13.2	12.0%	8 - 16%	
Autres placements Maison fondatrice <sup>1)</sup>	276'525	0.2	241'507	0.2	0.0%	0	ensemble max. 5%
Participation à maison fondatrice	0	0.0	0	0.0	0.0%	0	
Placements directs Immobilier Suisse	15'190'469	9.5	7'020'000	4.6	6.0%	0 - 27%	30%
Fonds de placement Immobilier Suisse	13'030'115	8.1	11'120'843	7.3	9.0%		
Commodities (hedged)	0	0.0	5'408'078	3.5	0.0%	0	15%
Insurance Linked Securities	9'348'126	5.8	7'873'196	5.1	6.0%	2 - 10%	
Autre fortune <sup>2)</sup>	459'305	0.3	277'110	0.2	0.0%	0	
<b>Total du bilan</b>	<b>159'946'262</b>	<b>100.0</b>	<b>153'253'346</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0%</b>		

<sup>1)</sup> Créances frais administratifs <sup>2)</sup> Autres créances (impôt préalable et frais de chauffage et charges)

Dans les catégories comprenant la remarque «hedged» entre parenthèses, les devises étrangères sont entièrement couvertes en termes de risques. Le conseil de fondation a toutefois renoncé à couvrir la part des devises étrangères des actions internationales et des obligations Marchés émergents en devises étrangères. Au 31 décembre 2015, le taux de garantie s'élève à 30% du taux de devises étrangères qui comporte 18,2% ou CHF 30,6 millions.

## Objectif de rendement

La stratégie de placement sert d'outil d'orientation pour la gestion de fortune. En cas d'évaluation positive ou négative du marché, il est possible d'évoluer dans le cadre des marges définies et ainsi, de réaliser les meilleurs rendements possibles. En principe, la stratégie de placement est accompagnée par un processus de gestion actif-passif (ALM). Le conseil de fondation a confié à la société Mercer le mandat de réaliser une nouvelle étude ALM en 2014. L'objectif de rendement est calculé par l'expert de la caisse de pension dans le cadre de l'élaboration du rapport actuariel. L'objectif de rendement net calculé au 31.12.2015 s'élève à 1,9% (cf. point 2, p. 5).

## 7. Année financière 2015

### Environnement

L'année 2015 a commencé par un véritable coup de tonnerre: le 15 janvier 2015, la Banque Nationale Suisse (BNS) a abandonné le taux plancher de CHF 1,20 face à l'euro à la grande surprise de nombreux acteurs du marché, ce qui a été vécu comme un véritable tremblement de terre sur les marchés financiers. Presque aucune catégorie de placement n'a été épargnée, les pertes ont été quasi générales. Les catégories de placement suivantes de notre portefeuille ont été particulièrement impactées par cette nouvelle donne:

Actions Suisse	- 6,7%
Obligations internationales (hedged)	- 7,6%
Obligations High Yield (hedged)	- 8,3%
Insurance Linked Securities (hedged)	- 7,0%

Une partie des devises étrangères étant couvertes en termes de risques, la perte rapportée à la fortune totale a été limitée. Un rendement négatif de – 3,6% a été enregistré en janvier 2015. Sans couverture, il aurait plongé à – 5,1%. La couverture des devises étrangères, et partant de l'euro, a permis de « gagner » 1,5%, soit environ CHF 2,3 millions.

Après le coup de massue au mois de janvier, les marchés des actions ont repris des couleurs en février et mars. L'année 2015 a toutefois été marquée par une forte instabilité. L'économie américaine a néanmoins connu une belle embellie. Le plein emploi a quasiment été atteint courant 2015 et les experts tablaient même sur de légères hausses des taux. En Europe, les signes de reprise économique et les liquidités déversées sur les marchés par la Banque centrale européenne ont stimulé les marchés des actions. Les taux ont poursuivi leur tendance baissière. Les grandes banques suisses ont pénalisé les caisses de pension avec des intérêts négatifs. Les résultats mitigés de l'année 2015 se reflètent dans plusieurs indices:

Obligations High Yield (Barclay Global)	- 2,14%
Obligations Emerging Markets	- 14,29%
Actions internationales – MSCI World (NR)	- 1,73%
Swiss Market Index (SMI)	1,20%
Swiss Performance Index (SPI)	2,68%
Indice Fonds immobilier SXI	4,17%
Indice Credit Suisse des CP (fortune CP jusqu'à CHF 150 millions)	0,81%
Indice Pictet LPP 93	2,01%
Indice Pictet LPP 2000 avec une part en actions de 25%	0,50%
Performance ASIP, valeur médiane	0,70%

### Notre caisse de pension

Au 31.12.2015, la performance globale de la fortune de la caisse de pension a enregistré un recul de – 1,35% (2014: 4,93%). La correction intervenue en janvier n'a pu être compensée en dépit des efforts méritoires des nouveaux gestionnaires de fortune. Sans compter qu'un changement de gestionnaires se ressent au niveau de la performance. Avec ce résultat, nous n'avons clairement pas atteint l'objectif de rendement requis de 1,9 % pour stabiliser le taux de couverture. En conséquence le

taux de couverture a reculé de 3,25%. Par rapport à d'autres caisses de pension, le résultat est inférieur à la moyenne. Cela est, entre autres, imputable à la stratégie de placement moins risquée et misant davantage sur la sécurité adoptée par le conseil de fondation. La part en actions de 25,7% et celle en immobilier de 17,7% sont inférieures à la moyenne des caisses de pension comparables. Malgré les rendements globalement négatifs, les banques de gestion désignées par le conseil de fondation, qui gèrent la fortune de la caisse de pension depuis février 2015, ont bien travaillé.

**Obligations:** le rendement moyen des obligations de la Confédération à 10 ans au 31.12.2015 jusqu'à l'échéance était de - 0,04% (2014: 0,36%). Actuellement, il s'élève même à - 0,40%. Les taux ont à nouveau baissé massivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La fourchette de taux visée par la BNS est actuellement de 0,25% à 1,25%. Les problèmes rencontrés actuellement par les caisses de pension vont donc perdurer à l'avenir. En raison de la nouvelle baisse des intérêts, la caisse de pension a atteint une plus-value en 2015 essentiellement dans la catégorie de placement en obligations. Une valeur de 0,74%, non pondérée, a été atteinte avec les obligations en Suisse, de 15,75% avec les obligations en devises étrangères et de -11,52% avec les obligations dans les marchés émergents.

**Actions:** les actions ont profité non seulement des taux d'intérêt en baisse, mais aussi des flux de liquidités importants, notamment suite au programme de la Banque centrale européenne. Au plan international, l'évolution en Chine a pénalisé les marchés. Compte tenu de la part relativement modeste des actions dans la stratégie de placement, notre caisse de pension a perdu moins d'actifs. Les banques qui gèrent notre fortune ont réalisé un rendement de 3,51% dans la catégorie de placement Actions Suisse. Cette valeur a toutefois été ramenée à 0,16% compte tenu de la faible pondération de 11,84%. Dans la catégorie de placement Actions internationales, une valeur non pondérée de - 3,88% a été atteinte. Compte tenu d'une part en actions de 13,18%, on obtient un rendement négatif de - 0,56%.

## 8. Dispositions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune

Les membres du conseil de fondation, de la commission des placements et du siège ont signé, à l'attention du conseil de fondation, une déclaration de loyauté dans la gestion de fortune. Ils y confirment avoir respecté les dispositions du droit fédéral concernant la loyauté dans la gestion de la fortune (art. 48 f + g OPP2). Nos banques nous ont également fournis une telle déclaration relative à la loyauté.

## 9. Situation financière de la caisse de pension au 31.12.2015

Le résultat net des placements de la fortune a atteint CHF - 2'386'210 en 2015 compte tenu des difficultés sur les marchés financiers, et ce en dépit d'une stratégie de placement moins risquée (cf. aussi compte d'exploitation p. 6). Le rendement de la fortune totale, calculé sur le portefeuille d'actifs moyen, s'est chiffré à - 1,35% au 31.12.2015. Le taux d'intérêt minimal LPP de 1,75% fixé par le Conseil fédéral tout comme le rendement minimal de 1,9% nécessaire pour garantir durablement le taux de couverture n'ont pas été atteints.

### Résultat des banques chargées de gérer la fortune

Suite aux résultats insatisfaisants des dernières années, le conseil de fondation a décidé fin 2014 de changer de gestionnaires de fortune. Deux nouveaux instituts bancaires sont chargés de gérer et d'administrer la fortune de la caisse de pension depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Un dépôt est géré de manière passive par Credit Suisse SA et un autre de manière active par la Banque Vontobel SA. Le mois de janvier 2015 a été défini comme un mois de transition. Globalement, les deux nouvelles banques ont atteint, pour la période à partir du 1<sup>er</sup> février 2015, une performance nette sur la fortune en titre de 3,35% (Credit Suisse) et 5,14% (Vontobel). S'il n'y avait pas eu le mois de transition en janvier, les deux valeurs auraient dépassé l'objectif de rendement requis et le taux d'intérêt minimal LPP.

## Placements immobiliers directs

La caisse de pension possédait jusqu'au 31.12.2015 deux immeubles collectifs sis respectivement à la Römerstrasse 22 (construit en 1968) et à la Muttenstrasse 3 (construit en 1981) à Soleure. Le conseil de fondation avait envisagé de déposer ces deux immeubles comme apport en nature dans une fondation de placement. Le processus de décision a pris plusieurs mois au cours desquels santésuisse, en tant que co-fondatrice de la caisse de pension, a fait une offre d'achat concrète pour des raisons stratégiques. L'offre était si intéressante que le conseil de fondation a décidé de vendre les deux immeubles à santésuisse au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les deux immeubles sont bien situés et en bon état. En 2015, il y a eu peu de changements de locataires. Un appartement a été rénové à la Muttenstrasse 3. Les dépenses pour l'entretien et les réparations ont constitué 5,0% des recettes issues des loyers. Le résultat net des deux immeubles au 31.12.2015 se monte à une perte de CHF – 35 036 (cf. compte d'exploitation page 6). Ce résultat inclut toutefois les impôts latents découlant de la vente des deux immeubles pour un montant de CHF 318'900. Le rendement net pour les deux immeubles se chiffre à 9,55% au 31.12.2015. La situation financière des deux propriétés est représentée ci-dessous.

### Immeuble Römerstrasse 22, 4502 Soleure

	2015 CHF	2014 CHF
Loyers	202 608	197 857
Diverses recettes	1 826	931
<b>Total des recettes</b>	<b>204 434</b>	<b>198 788</b>
Entretien et réparations y compris rénovations	11 341	32 128
Assurances, charges locatives et de chauffage	5 011	9 836
Impôts (changement de propriétaire, gain immobilier)	221 600	0
<b>Total des dépenses</b>	<b>237 952</b>	<b>41 964</b>
Correction de valeur de l'immeuble	382 667	0
<b>Résultat</b>	<b>349 149</b>	<b>156 824</b>
Valeur de liquidation (prix de vente)	3 826 667	3 444 000
Taux de rendement brut (loyers/valeur du bilan x 100)	5,29%	5,77%
Taux de rendement net (résultat/valeur du bilan x 100)	9,12%	4,55%
Valeur assurance bâtiments	3 543 540	3 543 540

### Immeuble Muttenstrasse 3, 4502 Soleure

	2015 CHF	2014 CHF
Loyers	207 947	216 939
Diverses recettes	406	3 032
<b>Total des recettes</b>	<b>208 353</b>	<b>219 971</b>
Entretien et réparations y compris rénovations	106 709	58 978
Assurances, charges locatives et de chauffage	5 861	6 666
Impôts (changement de propriétaire, gain immobilier)	97 300	0
<b>Total des dépenses</b>	<b>209 870</b>	<b>65 645</b>
Correction de valeur de l'immeuble	397 333	0
<b>Résultat</b>	<b>395 816</b>	<b>154 326</b>
Valeur de liquidation (prix de vente)	3 973 333	3 576 000
Taux de rendement brut (loyers/valeur du bilan x 100)	5,23%	6,15%
Taux de rendement net (résultat/valeur du bilan x 100)	9,96%	4,32%
Valeur assurance bâtiments	4 067 000	4 067 000

Tous les appartements sont loués aux prix habituels pratiqués sur le marché. La situation géographique des deux immeubles demeure appréciée. Les immeubles ont été vendus à un prix global de CHF 7,8 millions à santésuisse, ce qui a permis de bien conclure cette affaire.

## Immobilisations en CHF et rendement de la fortune totale

	2015 CHF	2014 CHF
Somme de tous les actifs au début de l'exercice	153 253 346	144 655 866
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	159 946 262	153 253 346
Moyenne des actifs	156 599 804	148 954 606
<b>Résultat net</b> des placements de la fortune	<b>-2 116 979</b>	<b>7 340 141</b>
<b>Rendement</b> de la fortune totale	<b>-1,35%</b>	<b>4,93%</b>

## 10. Contrôle des investissements et compte-rendu

L'approche «Global Custody» introduite par le conseil de fondation lors de sa séance du 16.08.2011 continue de faire ses preuves. Elle a permis de faire en sorte que le responsable de la gestion et le conseil de fondation soient toujours bien informés de la situation de la fortune et des résultats des banques de placement. Le contrôle plus strict permet de mieux comparer entre elles les banques de gestion de fortune, ce qui offre une bonne base pour mesurer leurs résultats.

La comptabilité des placements de titres continue d'être exécutée par la société Profitass SA, 4556 Aeschi (SO). Profitass SA sera remplacée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 par Credit Suisse SA dans le cadre du concept de Global Custody. Le conseil de fondation remercie Profitass SA de ses bonnes prestations pendant de longues années et est convaincu que cette mesure est un pas de plus vers davantage d'efficacité. Le conseil de fondation remplit ainsi les dispositions de l'art. 49a OPP2 en matière de responsabilité et de tâches de gestion.

## 11. Organisation de la caisse de pension

### Conseil de fondation (organe le plus élevé)

Nom / prénom	Fonction	Employeur affilié	Représ.
Dubois Jean-Pierre	Membre Président	Centris SA	Salariés
Zürcher Christof	Membre Vice-président	santésuisse	Empl.
Boesch Dieter	Membre	Centris SA	Empl.
Bucher Ruedi	Membre	SASIS SA	Salariés
Heuberger Gebhard	Membre	tarifsuisse sa	Empl.
Kipfer Thomas	Membre	Centris SA	Salariés
Künzli Thomas	Membre	Centris SA	Empl.
Sager Martin	Membre	tarifsuisse sa	Salariés
Wehrli Peter	Membre	Inst. com. LAMal	Empl.
Witschi Susanne	Membre	Inst. com. LAMal	Salariés

Empl. = représentant des employeurs / Salariés = représentant des salariés

## Experts, organe de révision, commission des placements, gestion, comptabilité des titres, autorité de surveillance

<b>Expert de la caisse de pension</b>	Schnider Martin, Abcon SA, Zentweg 13, 3000 Berne 15
<b>Organe de révision</b>	Engel Copera SA, Waldeggstrasse 37, 3097 Bern-Liebefeld Réviseur responsable: Mathys Dieter, expert-comptable diplômé
<b>Commission des placements</b>	Dubois Jean-Pierre, Centris SA, Soleure Zürcher Christof, santésuisse, Soleure Karau Roland, santésuisse, Soleure (conseiller) Künzli Thomas, Centris SA, Soleure
<b>Gestion</b>	Karau Roland, santésuisse, Soleure, responsable Winistörfer Ursula, santésuisse, Soleure, administration
<b>Adresse de la caisse de pension</b>	Caisse de pension des organisations d'assurance-maladie, c/o santésuisse, Römerstrasse 20, 4502 Soleure
<b>Global Custodian*)</b>	Affolter Roman, Credit Suisse SA, Bundesplatz 2, 3001 Berne
<b>Comptabilité des titres</b>	Amacher Daniel, Profitass SA, Luzernstr. 34, 4556 Aeschi
<b>Autorité de surveillance</b>	Autorité de surveillance LPP et des fondations, Rötistrasse 4, case postale 548, 4501 Soleure

\*) Un Global Custodian est chargé de la garde et de l'administration des titres. Dans notre cas, les titres sont gardés et administrés de manière centralisée par Credit Suisse SA.

## 12. Employeurs affiliés

<b>Employeur</b>	<b>Nombre d'assurés</b>
1. santésuisse, Les assureurs-maladie suisses, Römerstrasse 20, 4502 Soleure	52
2. Centris SA, Grabackerstrasse 3, 4500 Soleure	202
3. Institution commune LAMal, Gibelinstrasse 25, 4503 Soleure	58
4. SVK, Fédération suisse pour tâches communes des assureurs-maladie, Muttenstrasse 3, 4502 Soleure	30
5. Office de médiation des assurances sociales, Morgartenstrasse 9, 6003 Lucerne	8
6. SASIS SA, Römerstrasse 20, 4502 Soleure	45
7. Fondation EQUAM, Effingerstrasse 25, 3008 Berne	3
8. tarifsuisse sa, Römerstrasse 20, 4502 Soleure	56
<b>Total</b>	<b>454</b>

## 13. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La caisse de pension figure au registre cantonal de la prévoyance professionnelle sous le numéro SO 1012 ; elle est soumise à la loi sur le libre passage et affiliée au fonds de garantie.

## 14. Rapport de l'autorité de surveillance LPP et des fondations

L'autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Soleure contrôle les règlements et plans de prévoyance, et prend connaissance du rapport d'activité et des comptes annuels. Dans l'exercice de sa fonction, l'autorité de surveillance formule également des recommandations à la caisse de pension sur différents sujets. Elle a pris connaissance des comptes annuels et du rapport d'activité 2014. Dans son rapport, elle a notamment précisé que la vente des immeubles à santé-suisse est un acte juridique avec des personnes proches qui est soumis, à ce titre, à des règles particulières. La vente des deux immeubles a été accompagnée par l'organe de révision qui a confirmé que toutes les dispositions de la LPP ont été respectées.

La consultation par l'autorité de surveillance des comptes annuels ne signifie ni une approbation des actes juridiques de l'institution de prévoyance professionnelle, ni une décharge des organes responsables. Celle-ci s'appuie en principe sur les rapports de contrôle de l'organe de révision et les rapports des experts en prévoyance professionnelle, et procède à des contrôles aléatoires. L'autorité de surveillance peut ordonner en tout temps la régularisation des lacunes jusqu'ici cachées ou non signalées.

## 15. Séances du conseil de fondation

Le conseil de fondation s'est **réuni trois fois** en 2015. Lors de ces séances, il a notamment traité les **thèmes** suivants:

- comptes annuels 2014
- titrisation / vente des deux immeubles
- scénarios de baisse des bases techniques (taux d'intérêt technique et taux de conversion)
- prévoyance vieillesse 2020

Lors de la séance du **16 avril 2015**, il a traité en priorité les affaires suivantes:

- comptes annuels 2014 avec annexe;
- rapport de l'organe de révision et rapport d'activité 2014;
- vérification actuarielle au 31.12.2014;
- vérification de la titrisation des immeubles de la caisse de pension

Le conseil de fondation a avalisé les comptes annuels 2014, y compris l'annexe et le rapport d'activité 2014. Il a en outre pris connaissance du rapport de révision 2014 et du rapport actuariel de l'expert en prévoyance professionnelle. Les membres de la commission de placement ont signé, à l'attention du conseil de fondation, la déclaration de loyauté conforme aux dispositions légales (voir art. 48f + g LPP2). La stratégie de placement a été confirmée pour 2015. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la fortune est gérée dans deux dépôts auprès de nouvelles banques: Credit Suisse gère un dépôt de manière passive tandis que la banque Vontobel gère activement un dépôt. Les devises étrangères sont couvertes comme jusqu'à présent contre les risques de change par le Credit Suisse en tant que Global Custodian. Pour des raisons stratégiques, santé-suisse a fait une demande de réexamen suite à la décision de titrisation des immeubles dans une fondation de placement. Le conseil de fondation a accepté la demande de réexamen et a demandé à santé-suisse de lui soumettre une offre d'achat concrète pour les deux immeubles. Les assurés ne doivent subir aucun inconvénient du fait de cette vente.

Le **27 août 2015**, le conseil de fondation a tout particulièrement traité les affaires suivantes:

- baisse du taux d'intérêt technique et du taux de conversion
- marche à suivre ultérieure en termes de titrisation/vente des biens immobiliers;
- budget 2015, y compris frais d'administration

Une demi-journée de formation a eu lieu avant la deuxième séance du conseil de fondation. Il y a été question de la Prévoyance 2020 et des trois piliers ainsi que des conséquences d'une baisse des paramètres techniques sur le bilan et le taux de couverture.

A l'issue de la formation, le conseil de fondation a décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique de 3,0% à 2,5% et d'appliquer ce paramètre dès la clôture des comptes au 31 décembre 2015. Il a également été décidé de baisser le taux de conversion sur quatre ans, de 6,4% à 5,6%. Une contribution de transition a été décidée en faveur des assurés de longue date et des assurés de plus de 58 ans ; elle a été répartie selon un système de points, en fonction de l'âge et du nombre d'années de cotisation dans la caisse de pension. La contribution de transition n'est accordée qu'en cas de versement d'une rente et est financées avec des réserves de la caisse de pension. Ce geste du conseil de fondation est très généreux en ces temps difficiles pour la prévoyance professionnelle.

Lors de la séance du **9 décembre 2015**, le conseil de fondation a traité les affaires suivantes:

- offre d'achat de santésuisse pour les deux immeubles
- intérêts servis en 2016;
- allocation de renchérissement sur les rentes
- planification des thèmes et délai pour 2016

santésuisse a fait une très bonne offre d'achat pour les deux immeubles. Le prix de CHF 7,8 millions dépassait de plusieurs centaines de milliers de francs toutes les offres de titrisation reçues jusque-là. La vente des deux immeubles a été accompagnée par l'organe de révision qui a confirmé que toutes les dispositions de la LPP concernant les actes juridiques avec des personnes proches conformément à l'art. 51c LPP ont été respectées et que les assurés ne subissent aucun inconvénient du fait de cette vente. Elle a même été qualifiée de très bonne offre. Le conseil de fondation a accepté cette offre et a vendu les deux immeubles à santésuisse au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La recette de cette vente est placée conformément à la stratégie de placement.

Chaque année, le conseil de fondation décide du taux d'intérêt servi sur les capitaux d'épargne pour l'année suivante. Les intérêts servis en 2016 pour les avoirs de vieillesse et les montants de l'épargne séparés ont été fixés à 1,25% (intérêt minimal LPP; 2014: 1,75%). Compte tenu du manque persistant de fonds libres, il n'est pas possible d'octroyer un taux plus élevé. Les fonds libres ne sont disponibles que lorsque les réserves pour fluctuations des cours fixées par le règlement relatif aux placements sont intégralement alimentées. Or, cela n'a pas encore été le cas au 31.12.2015.

Aucun renchérissement n'a été accordé aux retraités compte tenu de l'inflation très faible voire même négative au cours des dernières années.

En 2016, le conseil de fondation se penchera sur les risques. Par ailleurs, un séminaire de préparation à la retraite sera proposé en collaboration avec les services du personnel des employeurs affiliés.

## 16. Evolution de la caisse de pension

### Assurés actifs et bénéficiaires de rentes

Assurés actifs	2015	2014
Total des assurés actifs au 01.01	418	399
Entrées	96	81
Sorties	-51	-52
Départs à la retraite	-7	-9
Décès	-2	-1
<b>Total des assurés actifs au 31.12.</b>	<b>454</b>	<b>418</b>

Le ratio entre les assurés actifs et les bénéficiaires d'une rente s'est amélioré par rapport à l'année précédente.

### Bénéficiaires de rentes

#### Bénéficiaires de rentes de vieillesse

Total des bénéficiaires au 01.01.	74	65
Nouveaux bénéficiaires	7	9
Départs	-1	0
<b>Total des bénéficiaires au 31.12.</b>	<b>80</b>	<b>74</b>

#### Bénéficiaires de rentes d'invalidité

Total des bénéficiaires au 01.01.	2	3
Nouveaux bénéficiaires	1	0
Départs	0	-1
<b>Total des bénéficiaires au 31.12.</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

#### Bénéficiaires de rentes pour enfants

Total des bénéficiaires au 01.01.	4	4
Nouveaux bénéficiaires	0	0
Départs	-2	0
<b>Total des bénéficiaires au 31.12.</b>	<b>2</b>	<b>4</b>

#### Bénéficiaires de rentes de survivants

Total des bénéficiaires au 01.01.	9	9
Nouveaux bénéficiaires	2	1
Départs	-1	-1
<b>Total des bénéficiaires au 31.12.</b>	<b>10</b>	<b>9</b>

#### Bénéficiaires de rentes pour enfants de survivants

Total des bénéficiaires au 01.01.01.01.	4	4
Nouveaux bénéficiaires	1	0
Départs	-1	0
<b>Total des bénéficiaires au 31.12.</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

### Total des bénéficiaires de rentes

Total des bénéficiaires de rente au 01.01.	93	85
Nouveaux bénéficiaires	11	10
Départs	-5	-2
<b>Total des bénéficiaires au 31.12.</b>	<b>99</b>	<b>93</b>

## Prestations de rentes réglementaires durant l'année

Les prestations de rentes réglementaires durant l'année contiennent aussi des rentes qui ne figurent plus dans les comptes au 31.12.2015. Outre de nouvelles rentes, d'autres rentes ont disparu (rentes pour enfants arrivées à expiration et décès).

Type de rente	2015		2014	
	Nombre	CHF	Nombre	CHF
Rentes de vieillesse	85	2 608 420	79	2 371 450
Rentes de survivants	16	353 343	14	372 269
Rentes d'invalides	3	95 919	3	99 247
<b>Total des prestations de rentes</b>	<b>104</b>	<b>3 057 682</b>	<b>96</b>	<b>2 842 966</b>

## Encouragement à la propriété du logement (EPL)

Les propriétaires ont pu continuer à conclure des hypothèques à des taux très faibles record. Les banques se montrent toutefois plus frileuses pour accorder des hypothèques. Les sommes prélevées sur la caisse de pension ne sont plus acceptées par la plupart des banques que si le client peut au demeurant réunir 20% du montant de l'achat sous forme de fonds propres. De plus, de nombreuses banques calculent la capacité financière des acquéreurs avec un taux de 5%. Dans le cadre des dispositions légales, un assuré a perçu, en 2015, un versement pour un total de CHF 50 000 à partir de son compte personnel de prévoyance. 27 personnes assurées ont en outre mis en gage leur avoir personnel de prévoyance au profit d'instituts bancaires suisses.

## Taux de couverture – rendement – réserves pour fluctuations des cours 2010 – 2015

Le taux ou seuil de couverture indique à quelle hauteur en pour cent les obligations d'une caisse de pension sont couvertes par les éléments de la fortune. En tant que valeur statistique, il ne donne toutefois aucune information sur la qualité financière et structurelle de la caisse de pension. Le taux de couverture au 31.12.2015 s'élevait à 104,3% (2014: 112,5%). La capacité à supporter les risques a donc baissé. Ce résultat nous place dans la moyenne des caisses de pension similaires. La capacité à supporter les risques de notre caisse de pension et le taux de couverture se sont détériorés avec la baisse du taux d'intérêt technique, de la modification des paramètres et du résultat financier négatif.

	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Taux de couverture	104,3%	112,5%	108,9%	108,0%	102,7%	110,2%
Rendements globaux	- 1,3%	4,9%	2,7%	6,4%	- 3,5%	3,3%
Réserves pour fluctuations des cours en millions de CHF	6,4	16,2	11,2	9,8	3,3	11,5

## 17. Réassurance

La fondation a réassuré globalement les risques d'invalidité et de décès des assurés actifs auprès de la Zurich, Société d'assurance sur la vie, par voie de contrat stop loss. Les provisions existantes et la capacité à supporter les risques ont permis à la caisse de pension de convenir d'une quote-part relativement élevée dans le contrat d'assurance (7,673% de la masse salariale totale assurée) par période d'assurance. Jusqu'à ce montant, la caisse de pension couvre elle-même les risques actuariels. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, un nouveau contrat de réassurance avec une franchise ainsi que des primes plus basses a pu être conclu avec la Zürich.

## 18. Adaptation de la législation

Les adaptations légales ont été peu nombreuses en 2015. Les principaux amendements sont publiés régulièrement sur le site officiel de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) (<http://www.bsv.admin.ch/themen/vorsorge/aktuell/index.html?lang=fr>). Voici les adaptations les plus importantes, tout comme certains chiffres clés de la prévoyance professionnelle en 2016:

- Le montant de la rente minimale AVS n'a pas été adapté au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Voici les nouveaux montants en vigueur:

### Rentes AVS

Rente minimale de vieillesse AVS par mois	CHF	1175
Rente maximale AVS par mois	CHF	2350
Rente minimale de couple (150%) par mois	CHF	1762
Rente maximale de couple (150%) par mois	CHF	3525

### Prestations complémentaires

Montant annuel pour personnes seules	CHF	19 290
Montant annuel pour couple	CHF	28 935
Montant annuel pour orphelin (pour les deux premiers enfants)	CHF	10 080

- En vertu de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), le Conseil fédéral a la compétence d'adapter les montants-limites de la prévoyance professionnelle aux augmentations de la rente minimale de vieillesse de l'AVS.

### Montants-limites LPP

Les montants-limites n'ont pas été modifiés par rapport à 2015.

	2016	2015
	CHF	CHF
Salaire minimal (seuil d'entrée dans la prévoyance professionnelle)	21 150	21 150
Déduction de coordination	24 675	24 675
Limite supérieure du salaire annuel	84 600	84 600
Salaire coordonné maximal	59 925	59 925
Salaire coordonné minimal	3 525	3 525
Salaire limite maximal assuré par le fonds de garantie	126 900	126 900
Salaire annuel maximal assuré dans la prévoyance professionnelle	846 000	846 000

### Rentes LPP

Les rentes LPP pour invalides et survivants n'ont pas été indexées sur l'évolution actuelle des prix et des salaires (indice mixte) au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### Taux d'intérêt minimal LPP

Le taux d'intérêt minimal est fixé par le Conseil fédéral:

<b>2016</b>	<b>2015</b>
1,25%	1,75%

### Taux de l'intérêt moratoire

Conformément à l'art. 7 de l'Ordonnance sur le libre passage (OLP), le taux de l'intérêt moratoire correspond au taux d'intérêt minimal fixé dans la LPP, augmenté de 1%. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, il se monte donc à 2,25% (taux d'intérêt minimal + 1%). L'intérêt moratoire est exigible lorsque l'institution de prévoyance ne verse pas la prestation de sortie due dans un délai de 30 jours suivant la transmission des informations nécessaires par la personne quittant l'institution.

## 19. Liens intéressants

La caisse de pension est désormais en ligne sur le site Internet de santésuisse à l'adresse [www.santesuisse.ch/fr/ueber-santesuisse/jobs-karriere/pensionskasse](http://www.santesuisse.ch/fr/ueber-santesuisse/jobs-karriere/pensionskasse). Vous y trouverez tous les règlements, rapports d'activité ainsi que les lettres d'information. Les contenus seront complétés et mis à jour en permanence.

Voici quelques liens que nous vous recommandons si vous souhaitez consulter d'autres informations intéressantes sur la prévoyance professionnelle:

[www.asip.ch](http://www.asip.ch)  
[www.reformeurgente.ch](http://www.reformeurgente.ch)  
[www.axa-winterthur.ch/](http://www.axa-winterthur.ch/)  
[www.bsv.admin.ch/themen/vorsorge/aktuell](http://www.bsv.admin.ch/themen/vorsorge/aktuell)  
[www.avec-nous-pour-nous.ch/](http://www.avec-nous-pour-nous.ch/)  
[www.schweizerpersonalvorsorge.ch/fr](http://www.schweizerpersonalvorsorge.ch/fr)  
[www.stiftungsaufsicht.so.ch](http://www.stiftungsaufsicht.so.ch)  
[www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch)

### CAISSE DE PENSION DES ORGANISATIONS D'ASSURANCE-MALADIE

Le président du conseil de fondation :



Jean-Pierre Dubois

Le directeur:



Roland Karau